

Samedi 28 mai, matinée

9 h Accueil des participants et buffet petit-déjeuner

III – Les évaluateurs ou comment "mesurer" l'intérêt général ?

Sous la présidence de **M. le Professeur Didier Truchet**, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas Paris-II

9h30 *De l'identification et des usages de l'intérêt général par le juge administratif*, par **Monsieur Jacques-Henri Stahl**, Conseiller d'État, Président de la deuxième sous-section de la Section du Contentieux du Conseil d'État.

10h *Les juridictions des comptes ou l'intérêt général confronté à la gestion publique*, par **M. le Professeur Étienne Douat**, Directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de Montpellier.

10h30 – 11h
Pause

11h *Les actions de groupe sont-elles d'intérêt général ?* par **Mme le Professeur Soraya Amrani Mekki**, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense.

11h30 *Les juridictions européennes évaluatrices d'un nouvel intérêt général ?* par **Mme le Professeur Célia Zolynski**, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Conclusion

L'intérêt général demeure-t-il une exception française ? par **M. le Professeur Didier Truchet**, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas Paris-II



L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS LES PAYS DE COMMON LAW ET DE DROIT ÉCRIT

3e colloque international du Centre de Droit Public Comparé
de l'Université Panthéon-Assas Paris-II

Vendredi 27 mai et Samedi 28 mai 2016

*Salle des Conseils
Escalier M – 2ème étage
12 pl. du Panthéon – 75 005 Paris*

Le 3e colloque international du CDPC de Paris-II se propose de livrer des éclairages comparés sur les fondements de l'opposition entre la notion française d'intérêt général et celle, plus répandue dans le monde, d'intérêt public, sur sa relativité ou son affaiblissement, sur les évolutions observables tant dans les modalités de production du droit écrit que de construction de la jurisprudence.

Vendredi 27 mai, matinée

8h30 Accueil des participants et buffet petit-déjeuner

9h Ouverture des travaux par **M. le Professeur Guillaume Leyte**, Président de l'Université Panthéon-Assas Paris-II.

Mot de bienvenue par **Mme le Professeur Elisabeth Zoller**, Université Panthéon-Assas Paris-II, Responsable du CDPC.

9h30 *Introduction : Les habits neufs de l'intérêt général, champs et terminologie*, par **M. le Professeur Gilles J. Guglielmi**, Université Panthéon-Assas Paris-II, Membre du comité scientifique du CDPC.

I – Les concepteurs ou comment « penser » l'intérêt général

Sous la présidence de **Monsieur Bruno Genevois**, Président de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage et ancien Président de la Section du Contentieux du Conseil d'État.

10h *L'intérêt général, fondement de la représentation nationale ?* Par **M. le Professeur Bruno Daugeron**, Université Paris-Descartes.

10h30 – 11h Pause

11h *La conception britannique de l'intérêt général*, par **Madame Aurélie Duffy-Meunier**, Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas Paris-II, Membre du comité scientifique du CDPC.

11h30 *La formulation de l'intérêt général en droit administratif américain*, par **Mme le Professeur Dominique Custos**, Université de Caen, Membre du CDPC.

12h *La conception de l'intérêt général en droit public général allemand*, par **M. le Professeur Robert Uerpmann-Witzack**, maître en droit, Faculté de droit de l'Université de Ratisbonne.

12h30 – 14h Buffet déjeuner

Vendredi 27 mai après-midi

II – Les opérateurs ou comment « assurer » l'intérêt général ?

Sous la Présidence de **M. le Professeur Jacques Chevallier**, Université Panthéon-Assas Paris-II.

14h *Fonction publique : au risque de la responsabilisation, la conscience de l'intérêt général*, par **Mme le Professeur Geneviève Koubi**, Université Paris-VIII Vincennes Saint-Denis, Membre du CERSA-CNRS.

14h30 *L'intérêt général régulateur des marchés ou résultante de ceux-ci ?* par **M. le Professeur Thomas Perroud**, Université Aix-Marseille, Institut Louis Favoreu (GERJC).

15h – 15h30 Pause

15h30 *La production d'un intérêt général dans la gouvernance polycentrique de l'Internet (net neutrality)*, par **M. le Professeur François Pellegrini**, Vice-Président en charge du numérique de l'Université de Bordeaux, Commissaire auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

16h *La prise en compte de l'intérêt général dans les partenariats public-privé*, par **M. le Professeur Philippe Cossalter**, Université de la Sarre, Co-directeur du Centre juridique franco-allemand.